



Formulaire de demande pour une prime à l'achat d'un vélo (classique, pliable, à assistance électrique) ou d'un kit d'adaptation électrique

**A renvoyer** : par courrier au Collège communal, rue de Chièvres 17 à 7333 Tertre  
par mail à [info@saint-ghislain.be](mailto:info@saint-ghislain.be)

Le demandeur :

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Téléphone : ..... Mail : .....

N° de compte : BE.....

Sollicite la prime communale pour l'achat d'un :

- vélo musculaire d'occasion
- vélo électrique (VAE) d'occasion
- vélo musculaire neuf
- vélo électrique (VAE) neuf, pliable ou kit d'adaptation électrique neuf installé

**Veillez lire attentivement le règlement relatif à cette prime  
AVANT d'acheter votre vélo**

Documents à joindre :

- Le formulaire de demande dûment complété, daté et signé
- Une copie de la facture d'achat précisant le type de vélo acheté (neuf ou occasion) et la preuve de paiement (extrait de compte)  
**Attention** : la facture doit être émise par un professionnel belge : commerce de cycles (détail ou gros) ou réparation de bicyclettes (codes NACE-BEL 46495, 47785 ou 9529001)
- Pour l'achat d'un VAE ou d'un kit d'adaptation électrique : la copie du certificat d'homologation ou de la page du manuel stipulant les caractéristiques du vélo ou engin acheté (puissance du moteur, etc.)
- Un certificat de résidence de moins de 3 mois (\*)
- Une composition de ménage de moins de 3 mois (\*)

Déclare s'engager à ne pas revendre le vélo ou le kit d'adaptation électrique pendant une durée de 5 ans (**à cocher sous peine d'irrecevabilité**)

Date :

Signature

(\*) Documents disponibles gratuitement auprès du service Population (065 76 19 86) de l'Administration communale ou via l'e-guichet sur [www.saint-ghislain.be](http://www.saint-ghislain.be)

« La Ville de Saint-Ghislain traite vos données à caractère personnel à des fins de gestion interne des demandes de prime. Les données communiquées par vos soins sur ce formulaire ne sont en aucun cas traitées à des fins commerciales, ni transmises à des tiers. Elles sont uniquement accessibles aux seuls agents en charge du traitement des dites demandes. Vous disposez d'un droit d'accès et, le cas échéant, d'un droit de rectification ou d'effacement de vos données. Pour faire exercer vos droits, vous êtes invités à envoyer une demande dûment motivée et signée au délégué à la protection des données, soit par e-mail à l'adresse [dpo@saint-ghislain.be](mailto:dpo@saint-ghislain.be), soit par courrier postal à l'adresse suivante :

Ville de Saint-Ghislain, Data Protection Officer,  
rue de Chièvres 17 à 7333 Saint-Ghislain (Tertre) »